

SEANCE DU VENDREDI 20 JUIN 2003

COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :

- M. le Maire n° 1 - **Désignation du Secrétaire.**
- M. de KERAUTEM est désigné en qualité de Secrétaire.*
- M. le Maire n° 2 - **Pouvoirs.**
- M. le Maire n° 3 - **Approbation du Procès-Verbal de la séance du vendredi 25 avril 2003.**
- Adopté à l'unanimité.***
- M. le Maire n° 4 - **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**
- M. le Maire effectue un compte rendu des décisions prises sur délégation de pouvoirs portant sur des marchés, des emprunts, des affaires financières, des attributions et désistements de locations, des dons et legs, des assurances, des cimetières, des aliénations, des contentieux et des préemptions en D.P.U.*
- M. le Maire n° 5 - **Communications diverses.**
- M. le Maire donne lecture des remerciements reçus à l'occasion de l'attribution de subventions et pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de manifestations.*
- M. le Maire n° 6 - **Syndicat Mixte pour la Gestion du Parc Floral d'Orléans Loiret. Représentation de la Ville. Modification.**
- Deux élus souhaitant échanger leur qualité de membre titulaire et suppléant au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour la Gestion du Parc Floral d'Orléans Loiret, il est proposé au Conseil Municipal de désigner Mme Nelly SERVAIS, Conseiller Municipal, en qualité de membre titulaire et M. Joël VIAU, Conseiller Municipal, en qualité de membre suppléant.

Adopté à l'unanimité.

- Séance du vendredi 20 juin 2003 -

M. DUPONT

n° 7 - **Démarche de développement durable. Projet d'agenda 21. Communication.**

Un grand nombre de villes ou d'agglomérations se lancent dans une démarche de développement durable, qui se concrétise en général par la réalisation d'un agenda 21, plan d'actions programmées dans le temps, visant à développer la Ville dans le cadre des principes et objectifs du développement durable.

Ce concept s'attache à développer la Ville et l'activité économique, en se souciant du développement social et de la préservation des ressources naturelles et de l'environnement, dans le respect des générations futures.

Orléans a lancé depuis 1998 un plan d'actions visant à la prise en compte de l'environnement « la charte pour l'environnement », dont la 2^{nde} phase a été votée en 2002.

Orléans se doit donc de poursuivre son ambition dans cette démarche en envisageant de développer la prise en compte des principes de développement durable et d'écrire cette volonté en élaborant son agenda 21.

Le Conseil Municipal prend acte.

Mme BOIN

n° 8 - **Eau potable. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public. Exercice 2002.**

Conformément au décret n° 95.635 du 6 mai 1995, le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement doivent faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal avant le 30 juin de chaque année.

L'assainissement relève depuis le 1^{er} janvier 2000 de la compétence de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire (AgglO).

Cette communication réglementaire doit s'effectuer comme suit :

- rédaction d'une note liminaire, qui décrit les activités du service public de l'eau potable concédé à la Société Lyonnaise des Eaux France, et qui donne des informations sur le prix total du m³ d'eau, ses principales composantes en faisant apparaître les parts revenant à l'AgglO pour ce qui concerne l'assainissement, et celles perçues par le concessionnaire, le Ministère de l'Agriculture et l'Agence de l'Eau. ;

- édition d'un rapport comportant un certain nombre d'indicateurs techniques et financiers.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de prendre acte de cette communication réglementaire sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable,

- Séance du vendredi 20 juin 2003 -

2°) d'approuver le rapport technique et financier portant sur l'exercice 2002.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 9 - **Grand Projet de Ville de La Source. 1^{ère} phase du marché de maîtrise d'œuvre. Présentation. Relogement des familles. Gymnase Minouflet. Communication.**

M. CARRE présente l'état d'avancement du dossier relatif au Grand Projet de Ville de La Source, comprenant :

- le rendu affiné de la 1^{ère} phase du marché de maîtrise d'œuvre passé avec Alain SARFATI ;
- un premier tableau de dépenses d'investissements s'élevant à 97 400 000 € ;
- une première tranche de travaux au Centre Commercial 2002 avec la restructuration de la façade ouest et de la place Ernest Renan ;
- la construction du complexe sportif de La Source pour lequel la levée de l'anonymat des 3 équipes d'architectes retenues pour présenter leur projet a eu lieu : l'équipe Vacousin Gailledrat a été placée en tête par le jury ;
- le volet relatif au relogement des familles, puisque 136 démolitions sont prévues.

Le Conseil Municipal prend acte.

M. CARRE

n° 10 - **Centre Commercial 2002. Restructuration de la façade ouest. Approbation du dossier d'avant-projet sommaire et d'un avenant à la convention de mandat passée avec la S.E.M.D.O.**

Lors de la séance du Conseil Municipal du 12 juillet 2002, la Ville a approuvé les principes suivants :

- transformation du Centre Commercial 2002 en pôle de services publics pour les locaux orientés vers l'intérieur du centre commercial au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage, avec la poursuite des acquisitions ;

- restructuration de la façade ouest ;

et a confié à la S.E.M.D.O. la mise en œuvre de ce programme dans le cadre d'une convention de mandat.

Après études, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le dossier d'avant-projet sommaire du retraitement de la façade ouest du Centre Commercial 2002 ;

2°) d'approuver l'avenant à la convention de mandat passée avec la S.E.M.D.O. pour la prise en compte des évolutions de ce dossier.

Adopté par 42 voix contre 13.

AFFAIRES FINANCIERES

M. MARTIN

n° 11 - **Compte de Gestion de M. le Trésorier Principal Municipal pour l'exercice 2002.**

Il est proposé au Conseil Municipal de déclarer que le Compte des Gestion, dressé pour l'exercice 2002 par M. le Trésorier Principal Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 12 - **Compte Administratif de M. le Maire pour l'exercice 2002. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif de M. le Maire pour l'exercice 2002, lequel s'élève en mouvements réels :

Pour la Ville :

- en recettes à la somme de237 737 734,71 €

- en dépenses à la somme de220 295 865,60 €

faisant ressortir un excédent sur ordonnancement de 17 441 869,11 €

un excédent net de 17 441 869,11 €

Pour le service des Opérations Funéraires :

- en recettes à la somme de78 941,49 €

- en dépenses à la somme de37 519,19 €

faisant ressortir un excédent sur ordonnancement de 41 422,30 €

Pour les opérations soumises à T.V.A. :

- en recettes à la somme de1 437 724,39 €

- en dépenses à la somme de1 225 685,31 €

faisant ressortir un excédent sur ordonnancement de 212 039,08 €

Pour les Z.A.C. en régie :

- en recettes à la somme de79 567,21 €

- Séance du vendredi 20 juin 2003 -

- en dépenses à la somme de159 134,42 €

faisant ressortir un déficit sur ordonnancement de 79 567,21 €

**Adopté par 41 voix.
Il y a 13 abstentions.**

M. MARTIN

n° 13 - **Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2002.**

a) budget de la Ville d'Orleans

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'affecter en investissement à l'article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) une somme de 24 301 158,54 €, représentant le montant du déficit d'investissement et des provisions constituées ;

2°) de maintenir le solde du résultat d'exploitation 2002 du budget de la Ville, soit : 7 989 065,94 € en report à nouveau sur l'exercice 2003, compte 002.

b) budget annexe des opérations funéraires

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir le solde du résultat d'exploitation 2002 du budget annexe des opérations funéraires, soit : 41 422,30 € en report à nouveau sur l'exercice 2003, compte 002.

c) budget annexe des opérations soumises à T.V.A.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir le solde du résultat d'exploitation 2002 du budget annexe des opérations soumises à T.V.A., soit : 212 039,08 € en report à nouveau sur l'exercice 2003, compte 002.

d) budget annexe des Z.A.C. en régie

Il est proposé au Conseil Municipal de reporter le déficit d'investissement du budget annexe des Z.A.C. en régie de l'exercice 2002 en 2003, soit 79 567,21 €, compte 001.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 14 - **Décision modificative n° 6.**

Afin de régulariser l'imputation budgétaire de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser des transferts et des ouvertures de crédits, dont le détail figure dans la délibération.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 15 - **Abandon de créance.**

Le recouvrement de la somme relative aux travaux de déblaiement et de nettoyage du terrain de M. Paul VOISE ne pouvant aboutir compte

- Séance du vendredi 20 juin 2003 -

tenu que l'intéressé ne dispose d'aucune ressource, il est proposé au Conseil Municipal de décider d'abandonner la créance concernée de 21 827,65 €, en raison de la situation particulière de M. VOISE.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 16 - **Ligne de trésorerie. Contrat avec Dexia C.L.F. Banque. Approbation d'un avenant.**

Par délibération en date du 31 janvier 2003, la Ville a contracté, dans le cadre de sa gestion de trésorerie, une ligne de crédit auprès de Dexia C.L.F. Banque.

La convention, applicable du 27 février 2003 au 26 février 2004, prévoit le versement des fonds par remise d'un chèque compensable sur place.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant à cette convention à passer avec Dexia C.L.F. Banque fixant les conditions au cas où les versements devraient être effectués par virement.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 17 - **Trésorerie Principale. Partenariat. Approbation d'une convention.**

L'Etat a engagé un programme de modernisation de ses modes de gestion. Dans ce cadre, le Trésor Public a souhaité mettre en place une démarche d'offres de service correspondant mieux aux attentes des collectivités.

La modernisation passe par une phase d'expérimentations avec 10 collectivités (dont 4 villes) et la constitution d'un partenariat avec la chambre régionale des comptes et le contrôle de légalité.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de cette convention.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 18 - **Garanties d'emprunts. O.P.H.L.M. d'Orléans. Approbation de conventions :**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à l'Office Public d'H.L.M. d'Orléans :

a) **122 478 €**

à hauteur de 61 239 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 122 478 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la réalisation des travaux de sécurisation des halls d'entrée des Cités « Croix Feuillâtre, Jacobins et Borde aux Mignons » à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

- Séance du vendredi 20 juin 2003 -

b) 25 731 €

à hauteur de 12 865,50 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 25 731 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la réalisation des travaux de sécurisation des halls d'entrée de la Cité « Grand Villiers » à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 19 - **Garanties d'emprunts. Association du F.J.T. Espace Colombier. Approbation de conventions :**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à l'Association du F.J.T. Espace Colombier :

a) 54 400 €

à hauteur de 27 200 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 54 400 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret. Ce prêt est destiné à financer le complément des travaux de réfection du F.J.T. Espace Colombier, 29 rue du Colombier.

Adopté à l'unanimité.

b) 130 000 €

b) à hauteur de 65 000 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 130 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse d'Épargne du Val de France-Orléanais. Ce prêt est destiné à financer le complément des travaux de réfection du F.J.T. Espace Colombier, 29 rue du Colombier.

Adopté à l'unanimité.

PERSONNEL

M. KAFTANJIAN

n° 20 - **Institut d'Arts Visuels. Reconduction du contrat de travail du directeur.**

Le contrat de travail du directeur de l'Institut d'Arts Visuels arrivant à échéance le 15 juillet 2003, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser M. le Maire à utiliser la voie contractuelle ;

2°) de décider du principe de reconduction du contrat de travail du directeur de l'Institut d'Arts Visuels, pour une durée de trois ans, avec effet du 16 juillet 2003.

***Adopté par 42 voix.
Il y a 13 abstentions.***

- Séance du vendredi 20 juin 2003 -

M. KAFTANJIAN

n° 21 - **Direction de la Vie des Quartiers. Service Prévention et Médiation. Poste de responsable de secteur. Renouvellement du contrat.**

La mise en place du service médiation et prévention a exigé de doter la Direction de la Vie des Quartiers d'une structure d'encadrement et de coordination des actions menées dans le domaine de la prévention de la délinquance. Ainsi le Conseil Municipal du 12 juillet 2002 a approuvé l'ouverture de trois postes de responsables de secteur par transformation de postes vacants existants.

Un contrat de responsable de secteur dans le quartier de La Source arrivera à expiration le 1^{er} août prochain, et il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser M. le Maire à utiliser la voie contractuelle pour le poste de responsable de secteur du service Prévention et Médiation rattaché à la Direction de la Vie des Quartiers ;

2°) d'autoriser M. le Maire à reconduire le contrat pour une durée d'un an renouvelable deux fois, soit une durée maximale de trois ans, conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES JURIDIQUES

M. MARTIN

n° 22 - **Assurances. Contrat du parc automobile de la Ville. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Le contrat d'assurances « Automobile » de la Ville passé sous la forme d'un marché négocié avec le Cabinet BREMONT S.A. représentant la Compagnie S.M.A.C.L. arrive à échéance le 31 décembre 2003.

De ce fait, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert relatif au contrat d'assurance « Automobile » de la Ville pour la durée du 1^{er} janvier 2004, 0H00, au 31 décembre 2006 24H00.

Adopté à l'unanimité.

ACTION CULTURELLE

M. CHAMPIGNY

n° 23 - **Développement culturel. Partenariat avec l'Université et le C.R.O.U.S. Années universitaires 2003/2004 et 2004/2005. Approbation d'une convention.**

Dans le cadre des relations liant la Ville d'Orléans, l'Université et le C.R.O.U.S. d'Orléans Tours, il est apparu opportun de déterminer en concertation des axes de développement culturel commun, afin de favoriser la fréquentation des structures et des événements culturels par le public étudiant et de déterminer des objectifs de partenariat culturel.

- Séance du vendredi 20 juin 2003 -

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de développement culturel à passer avec ces deux partenaires,, définissant l'ensemble des axes choisis pour les années universitaires 2003 – 2004 et 2004 – 2005.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 24 - **Musée des Beaux-Arts. Travaux de mise en sécurité. 2ème tranche. Demandes de subventions. Approbation du projet et du plan de financement.**

Lors de la séance du 25 janvier 2002, le Conseil Municipal a approuvé le projet de travaux de mise en sécurité du Musée des Beaux-Arts, faisant suite aux préconisations de l'audit réalisé en 2000, et décidait de solliciter les subventions correspondantes auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre (D.R.A.C.), de la Région Centre et du Département du Loiret.

Lors du Conseil Municipal du 31 mai 2002, le projet et le dossier de consultation des entreprises pour une première phase de travaux portant sur les détections intrusion et incendie ont été approuvés.

Il est maintenant proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le projet et le plan de financement concernant la 2^{ème} phase des travaux de mise en sécurité du Musée des Beaux-Arts ;

2°) de solliciter auprès du Ministère de la Culture et de la Communication ainsi que des autres collectivités publiques ou organismes privés les subventions les plus favorables à la réalisation de ce programme, ainsi que l'autorisation de pré-financer par la Ville les opérations envisagées.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 25 - **Théâtre Gérard Philipe. Cyclorama. Fixation des tarifs de location.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de fixer les tarifs de location du Cyclorama au Théâtre Gérard Philipe, ainsi qu'il suit :

- installation et utilisation pour une journée : 49 €
- journée supplémentaire : 33 €

2°) de décider de la mise en place de cette mesure à compter du 1^{er} juin 2003

Adopté à l'unanimité.

RELATIONS EXTERIEURES, TOURISME
VIE ASSOCIATIVE

M. GABELLE

n° 26 - **Départ de délégations en France ou à l'étranger. Prise en charge de frais divers pour les invités extérieurs de la Ville.**

Tout au long de l'année, la Ville est invitée à participer à des manifestations en France ou à l'étranger, principalement dans ses villes jumelles et amies mais également dans d'autres lieux et à ce titre envoie des délégations composées d'élus et d'administratifs de la Ville, mais également de personnes extérieures concernées par l'objet de l'invitation, invitées par la Ville et pouvant nécessiter la prise en charge de frais divers.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser la prise en charge des frais inhérents au départ des hôtes de la Ville en France ou à l'étranger, notamment les frais d'hébergement, de restauration, de transport et d'assurance, au titre de l'année 2003, dont il sera rendu compte chaque année.

Adopté à l'unanimité.

COMMERCE

M. GABELLE

n° 27 - **Association des Vitrines d'Orléans. Attribution d'une subvention au titre de l'année 2003.**

Dans le cadre de la réalisation de son programme d'actions pour l'année 2003, il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 32 017 € à l'association des Vitrines d'Orléans avec un premier versement de 50 % en juillet 2003 et le solde en octobre 2003.

Adopté à l'unanimité.

M. GABELLE

n° 28 - **Association des jeunes agriculteurs 45. Attribution d'une subvention.**

L'Association des Jeunes Agriculteurs 45 organise une manifestation, place du Martroi, le 31 Août 2003 intitulée « Dimanche à la campagne ».

Compte tenu de l'impact d'une telle manifestation, il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 750 € à cette association.

Adopté à l'unanimité.

M. GABELLE

n° 29 - **Salon MAPIC 2003. Participation de la Ville.**

Pour faire suite au Marché Professionnel de l'Implantation Commerciale et de la Distribution (M.A.P.I.C.) 2002 où la Ville a suscité un vif intérêt de la part des enseignes et des investisseurs, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la participation de la Ville au M.A.P.I.C. 2003 organisé en novembre prochain, à hauteur de 50 % des frais globaux du Salon, plafonnée à 15 000 € H.T., comprenant l'aménagement du stand,

- Séance du vendredi 20 juin 2003 -

les frais de transport, de stationnement, d'hébergement et de restauration ainsi que les éditions de documents spécifiques.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT.

ACTION ECONOMIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

M. LEMAIGNEN

n° 30 - **Salon HORTIMAT 2003. Participation de la Ville.**

Le Comité de Développement Horticole de la Région (C.D.H.R.) Centre organise le salon « HORTIMAT », du 3 au 5 septembre 2003 au Parc des Expositions et des Congrès d'Orléans.

Dans le cadre de l'organisation de cette manifestation qui constitue un atout pour la Ville en terme économique et d'image, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la participation de la Ville au salon HORTIMAT 2003 sous forme d'une subvention d'un montant de 20 000 € à verser au C.D.H.R. Centre.

Adopté à l'unanimité.

M. LEMAIGNEN

n° 31 - **Campus universitaire. Aménagement – équipement. Convention particulière. Année 2003. Approbation d'un avenant.**

En juillet 1999, la convention particulière n° 2 concernant les aménagements des espaces non bâtis du Campus Universitaire a été signée par l'Université, le C.R.O.U.S. et la ville d'Orléans. Chaque année, un avenant doit en préciser les actions et le financement prévu par chacun des signataires.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant correspondant relatif au programme de l'année 2003.

Adopté à l'unanimité.

ACTION SCOLAIRE

Mme MARECHAL

n° 32 - **Enseignement du premier degré. Aides à la réalisation du projets.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention de 70 € à l'école élémentaire Pierre Ségelle pour la réalisation d'un album.

Adopté à l'unanimité.

- Séance du vendredi 20 juin 2003 -

Mme MARECHAL

n° 33 - **Enseignement privé maternel et élémentaire. Participation aux frais de restauration des élèves orléanais. Approbation d'un avenant à la convention.**

La convention signée le 5 février 2003 entre la Ville et l'enseignement privé comportait l'engagement de maintenir l'aide aux familles pour la restauration scolaire.

La Direction Diocésaine ayant présenté à la Ville les conditions dans lesquelles la restauration des enfants de l'enseignement privé sera assurée, il est proposée au Conseil Municipal d'approuver l'avenant à la convention du 5 février 2003, à passer avec la Direction Diocésaine, relatif à la participation de la Ville aux frais de restauration des élèves orléanais de l'enseignement privé maternel et élémentaire.

Cet avenant prendra effet au 1^{er} septembre 2003 pour une durée identique à celle de la convention à laquelle il est attaché.

Adopté à l'unanimité.

Mme MARECHAL

n° 34 - **Ecoles Louise Michel et Charles Péguy annexées à l'I.U.F.M. Procédure de désannexion.**

Les écoles Louise Michel maternelle et élémentaire et Charles Péguy élémentaire sont actuellement annexées à l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (I.U.F.M.).

Par courrier en date du 26 août 2002, dans le cadre du processus de désannexion au niveau national de toutes les écoles annexes, l'I.U.F.M. a sollicité officiellement que le terme de la convention soit fixé au 31 août 2003, la convention fixant à une année scolaire le délai minimal de préavis.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la proposition de désannexion :

- à compter du 31 août 2003 pour l'école élémentaire Charles Péguy,

- à compter du 31 août 2004 pour les écoles maternelle et élémentaire Louise Michel, compte tenu de la situation particulière de ces écoles.

Adopté à l'unanimité.

Mme MARECHAL

n° 35 - **Centre de Loisirs Sans Hébergement de la Chênaie. Reconstruction du restaurant. Approbation du dossier d'avant-projet sommaire.**

Le Centre de Loisirs Sans Hébergement de la Chênaie, installé dans un site boisé de 1,5 hectares, comprend dix bâtiments, la plupart préfabriqués, dont le remplacement progressif a été engagé en 2000 avec l'aménagement d'une salle polyvalente.

- Séance du vendredi 20 juin 2003 -

Prioritairement, en fonction de la vétusté du préfabriqué et pour répondre aux remarques des services vétérinaires, il est maintenant nécessaire de prévoir la reconstruction du restaurant.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'avant-projet sommaire relatif à la reconstruction du restaurant du centre de loisirs sans hébergement de la Chênaie.

Adopté par 54 voix.

Il y a 1 abstention.

Mme MARECHAL n° 36 - **Ecole élémentaire de la Cigogne. Représentation de la Ville. Modification.**

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir désigner Mme Nelly SERVAIS, Conseiller Municipal, en remplacement de M. Joël VIAU, Conseiller Municipal, pour représenter la Ville au sein du conseil de l'école élémentaire de la Cigogne.

Adopté à l'unanimité.

VIE DES QUARTIERS

M. CARRE n° 37 - **Revitalisation urbaine. Animations proposées par l'A.S.E.L.Q.O. Attribution d'une subvention.**

Il est demandé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention de 29 277 € à l'A.S.E.L.Q.O. au titre des animations proposées à La Source dans le cadre de la revitalisation urbaine, du 30 juin au 29 octobre 2003.

Adopté à l'unanimité.

ACTION SOCIALE

M. DABAUVALLE n° 38 - **Aides en faveur d'associations relevant du secteur social.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions suivantes à diverses œuvres et associations à caractères social :

- Club des retraités des Aydes.....900 €
- Les Cyclamens.....700 €
- Jusqu'A La Mort Accompagner La Vie (J.A.L.M.A.L.V.) .763 €

Adopté à l'unanimité.

M. DABAUVALLE n° 39 - **Association d'Entraide Pour les Personnes Handicapées « Le Levain ». Soutien de la Ville. Approbation d'un avenant à la convention.**

Par délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2000, la Ville a approuvé les termes d'une convention avec l'Association d'Entraide Pour les Personnes Handicapées « Le Levain », renouvelable

- Séance du vendredi 20 juin 2003 -

chaque année par tacite reconduction.

Conformément à son article 5, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant à la convention fixant la participation de la Ville au titre de l'année 2003 à 8,31 € par jour et par enfant accueilli.

Adopté à l'unanimité.

HYGIENE – SANTE - HANDICAP

Mme BOIN

n° 40 - Pause Santé Argonne. Dispositif de fonctionnement.

Depuis 1991, un groupe d'habitants se réunit au sein du Réseau d'Echanges de Savoirs autour des problématiques de santé à l'Argonne. Peu à peu, l'idée d'un lieu Santé de proximité dans le quartier se confirme.

Aucune association n'étant en mesure de porter ce projet, la Ville décide de créer en 2002.

Un « espace Santé » qui n'est pas un lieu de soin mais se veut un lieu d'accueil (infirmière, habitants relais, associations...), une plate-forme de prévention (expositions, conférences...) et un espace de coordination des projets Santé dans ce quartier.

Considérant que des règles doivent être établies pour permettre la bonne utilisation de Pause Santé Argonne, il était nécessaire de rédiger un règlement intérieur et de signer des conventions avec les différentes associations utilisant les locaux.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le dispositif de fonctionnement de la Pause Santé Argonne ;

2°) d'approuver la charte et le règlement intérieur fixant les modalités de fonctionnement de la Pause Santé Argonne, qui doivent être respectés par les différents partenaires ;

3°) d'approuver la convention type d'occupation des locaux à passer avec les différents acteurs.

Adopté à l'unanimité.

JEUNESSE

Mme GRIVOT n° 41 - **Aides en faveur de groupements de jeunesse.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions suivantes aux groupements de jeunesse de la Ville :

- ACTION 5 500 €
- AESCO 2 300 €

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SPORTIVES ET LOISIRS

Mme GRIVOT n° 42 - **Aides en faveur d'associations sportives pour l'animation et à titre exceptionnel.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions suivantes à des associations sportives :

Aide à l'animation sportive

- U.S.O. Judo-Jujitsu 7 623 €
- A.S.P.M.V.O. Cyclos 500 €
- Tennis Saint-Marceau Orléans 1 500 €
- A.S.P.T.T. Orléans Athlétisme 1 700 €

Aide à titre exceptionnel

- Ecurie Orléans 500 €
- Orléans La Source Rugby 238 €
- Orléans La Source Rugby 1 200 €

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT n° 43 - **Palais des Sports. Entretien ménager des locaux. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Dans le cadre de la réorganisation des modalités de gestion technique du Palais des Sports, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert, relatif à l'entretien ménager du Palais des Sports, pour un an éventuellement renouvelable.

Adopté à l'unanimité.

REGLEMENTATION – SECURITE

M. MONTILLOT n° 44 - **Fourrière automobile municipale. Contrat de délégation de service public. Prorogation de la concession. Approbation d'un avenant.**

Dans le cadre d'une procédure de délégation de service public, le Conseil Municipal a autorisé, par délibération du 19 juin 1998, M. le Maire

- Séance du vendredi 20 juin 2003 -

à signer un contrat avec la Société D.E.P. EXPRESS pour la gestion de la fourrière automobile.

Ce contrat prenant fin le 30 juin 2003, et afin de permettre le déroulement de la procédure d'une nouvelle Délégation de Service Public, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public de la fourrière automobile municipale, à passer avec la S.A.R.L. A.F.D. D.E.P.-EXPRESS, afin d'en prolonger la durée d'application jusqu'au 1^{er} avril 2004.

Adopté à l'unanimité.

M. MONTILLOT

n° 45 - **Fourrière automobile municipale. Frais d'enlèvement, de garde et d'expertise des véhicules. Actualisation.**

Par délibération en date du 19 juin 1998, le Conseil Municipal a fixé, dans le cadre des limites autorisées par un arrêté interministériel du 19 août 1996, les montants des frais d'enlèvement et de garde des véhicules mis en fourrière.

La tarification actuellement en vigueur, ne permettant plus d'assurer l'équilibre de la gestion de la fourrière automobile municipale et d'assurer la continuité du service public, il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les nouveaux tarifs des frais d'enlèvement, de garde et d'expertise des véhicules mis en fourrière, détaillés dans la délibération ;

2°) de décider qu'ils entreront en application à compter du 1^{er} juillet 2003.

Adopté à l'unanimité.

CIRCULATION – STATIONNEMENT - TRANSPORTS

Mme CHERADAME

n° 46 - **Plan de Déplacements Urbains. Révision. Avis à émettre.**

L'élaboration du Plan de Déplacements Urbains (P.D.U.) a été confiée à l'Agence d'Urbanisme de l'agglomération orléanaise. Engagée dès janvier 1993, l'étude a donné lieu à une adoption du P.D.U. le 27 avril 2000 par le Conseil de Communauté.

Outre que le P.D.U. devra être mis en conformité avec la loi S.R.U. du 13 décembre 2000 qui a modifié de façon substantielle le cadre législatif des déplacements urbains, il s'agit pour l'heure de prendre en compte, dans le cadre d'une procédure de révision, les changements qui sont intervenus depuis l'adoption du P.D.U.

- Séance du vendredi 20 juin 2003 -

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur la révision du Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération orléanaise, limitée dans un premier temps à la modification du périmètre de transport urbain élargi aux communes de Bou et Chateau ainsi qu'à la redéfinition du projet de T.C.S.P. pour la liaison est-ouest.

**Adopté par 42 voix.
Il y a 13 abstentions.**

Mme CHERADAME

n° 47 - **Parkings en ouvrage. Convention d'affermage. Approbation d'un avenant.**

Par convention en date du 5 juillet 1991, la Ville a confié à la S.E.M.O.P.A., devenue S.E.M. Orléans Gestion, la mission d'exploiter les parcs de stationnement en ouvrages de la Ville d'Orléans dans le cadre d'un affermage.

Ce contrat devant faire l'objet de modifications, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la grille des tarifs jointe à la présente délibération, applicables au parking Gare Saint-Yves à compter du 1^{er} juillet 2003 ;

2°) d'approuver les termes de l'avenant n° 9 au contrat d'affermage des parkings en ouvrages visant d'une part, à définir les modalités d'exploitation et les tarifs du parking provisoire « Gare – Saint-Yves », et d'autre part, à définir le plan de patrimoine pour la période 2003 – 2007.

Adopté à l'unanimité.

**DEVELOPPEMENT,
AMENAGEMENT ET PLANIFICATION URBAINE**

M. CARRE

n° 48 - **Z.A.C. du Clos Rozay. Autorisation donnée à la cession d'un bail emphytéotique passé avec la S.A. d'H.L.M. France Habitation. Modification de son assiette foncière. Approbation d'un avenant.**

Le foyer logement Saint-Marceau accueillant des personnes mal voyantes ou présentant un léger handicap, a été construit par la S.A. d'H.L.M. France Habitation sur un terrain qui lui a été apporté par la Commune alors au franc symbolique par un bail emphytéotique en date du 5 novembre 1982 pour une durée de 65 ans. Cette assiette foncière est dans le périmètre de l'opération de Zone d'Aménagement Concerté du Clos Rozay.

Le projet d'aménagement prévoit notamment la réalisation d'une voie nouvelle par l'aménageur sur l'emprise d'une partie du terrain donné à bail emphytéotique à la S.A. d'H.L.M., mais non utilisé.

Après négociations, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser la cession du bail emphytéotique conclu entre la Ville d'Orléans et la S.A. d'H.L.M. France Habitation au profit de l'Office

- Séance du vendredi 20 juin 2003 -

Public d'H.L.M. ;

2°) de décider de conclure un avenant à ce bail emphytéotique une fois la cession régularisée, afin de modifier l'assiette foncière initiale en détachant des parcelles d'une part une emprise de 775 m² devant être rétrocédée ultérieurement au profit de la Société Bâtir Centre, aménageur désigné pour la réalisation de la Z.A.C. du Clos Rozay, et d'autre part l'emprise des trottoirs existants après division des parcelles.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT, ACTION FONCIERE

M. CARRE

n° 49 - **Acquisitions et cessions immobilières. Bilan annuel 2002.**

En application des dispositions des articles L. 2241-1 et L. 2241-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du bilan des cessions et acquisitions immobilières et des tableaux récapitulatifs, ces documents étant annexés au compte administratif.

Au titre de l'année 2002, l'action foncière de la Commune a contribué à la réalisation des objectifs suivants :

- mettre en oeuvre des opérations d'urbanisme et d'aménagement,
- constituer une réserve foncière,
- accompagner la politique de proximité, notamment pour la réalisation des programmes de réfection et d'élargissement de voiries, le soutien à l'activité des commerces orléanais ou la réalisation de nouveaux équipements publics,
- augmenter l'offre des terrains d'activités pour l'implantation ou l'extension de nouvelles entreprises.

Le Conseil Municipal prend acte.

M. CARRE

n° 50 - **Lieudit « Le Bouchet ». Acquisition de terrains.**

La Ville d'Orléans est propriétaire entre autre de deux forages d'eau potable : le Puits du Gouffre et le captage Theurier.

Dans le cadre de l'obtention de l'arrêté d'exploitation de ces ouvrages, l'ingénieur hydrogéologue agréé a demandé la mise en place d'un périmètre de protection immédiate clôturé. Cette implantation implique, pour le puits du Gouffre, le dévoiement de la voie d'accès au Parc Floral et pour le puits Theurier, le dévoiement du Chemin du Bouchet.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de décider de l'acquisition de trois parcelles sises au lieudit du Bouchet, représentant une superficie totale de 7 511 m² environ, et ce, moyennant un prix global de 6 561,46 €.

Adopté à l'unanimité.

- Séance du vendredi 20 juin 2003 -

M. CARRE n° 51 - **Rue des Prateaux. Elargissement de voie. Acquisition d'une parcelle.**

Afin de procéder à la réfection de la chaussée et à l'élargissement des trottoirs de la rue des Prateaux, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de l'acquisition de la parcelle située rue des Prateaux, d'une superficie de 65 m², appartenant à Mme VILLOING, moyennant le prix de 1 640 € se décomposant en une somme de 1 040 € pour le terrain et 600 € pour les arbres et arbustes supprimés ;

2°) de décider de rembourser le montant des travaux de remplacement d'une porte de garage d'une dépendance donnant immédiatement sur le trottoir, soit une somme de 2 231,33 € T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE n° 52 - **Quartier nord-est. Cession d'un terrain.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de céder un terrain d'environ 179 m² aux abords de l'école Michel de la Fourrière, au profit de M. et Mme Alain PAVARD, au prix de 8 € le m², soit environ 1 432 €.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE n° 53 - **Quartier nord-est. Lieudit Champ Chardon. Cession d'une bande de terrain.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de la cession d'une partie de parcelle sise au lieudit « Champ Chardon », d'une superficie de 321 m², au profit de M. et Mme PAPION, moyennant le prix de 8 025 €.

Adopté à l'unanimité.

BATIMENTS - TRAVAUX NEUFS

M. PELLOUX-PRAYER n° 54 - **Eglise Saint-Aignan. Restauration et mise en valeur de la façade du transept nord. Lot n° 2 – sculpture. Approbation d'un avenant de résiliation.**

Affaire retirée de l'ordre du jour

M. PELLOUX-PRAYER n° 55 - **Plaine de jeux du Belneuf. Construction d'un boulodrome couvert. Lot n° 13 - Clôture. Approbation d'un marché négocié après appel d'offres infructueux.**

Lors de sa délibération en date du 28 mars 2003, le Conseil Municipal a approuvé le projet et le dossier de consultation des entreprises relatifs à la construction d'un boulodrome couvert sur la Plaine de Jeux du Belneuf.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché négocié après procédure d'appel d'offres infructueux, relatif à la réalisation des aménagements extérieurs du boulodrome du Belneuf, à passer avec la

- Séance du vendredi 20 juin 2003 -

Société PRIEUR concernant le lot n° 13 - clôture, pour un montant de 24 775,14 € T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

RESEaux DE COMMUNICATION ET DE L'ELECTRICITE

M. PELLOUX-PRAYER n° 56 - **Musée des Beaux-Arts. Travaux de mise en sécurité incendie. Extension de prestations. Approbation d'un avenant.**

Suite à une délibération du 27 septembre 2002, l'entreprise GROUPE 7 a été chargée des travaux de mise en sécurité incendie du Musée des Beaux-Arts.

Suite à la transformation de locaux en salle d'exposition temporaire, il s'avère nécessaire de compléter la détecteur automatique incendie.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant à passer avec l'entreprise GROUPE 7 relatif à une extension de prestations des travaux de mise en sécurité incendie du Musée des Beaux-Arts, pour un montant de 2 697,94 € T.T.C., portant le montant du marché initial de 87 970,34 € T.T.C. à 90 668,28 € T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

VOIRIE ET PROPLETE

M. PELLOUX-PRAYER n° 57 - **Eclairage public. Amélioration. Avenue du Parc Floral et Centre Ville. Réalisation d'un diagnostic. Versement de subventions par l'A.D.E.M.E. et E.D.F. Approbation de conventions.**

Dans le cadre du projet d'amélioration de l'éclairage public du Centre Ville et de l'avenue du Parc Floral, la Ville a confié la réalisation d'un diagnostic au Cabinet SECA Ile-de-France.

Ces opérations ouvrant droit au versement de subventions, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec l'A.D.E.M.E., relative aux subventions qu'elle accorde dans le cadre de ces diagnostics ;

2°) d'approuver la convention à passer avec E.D.F. relative aux subventions qu'elle accorde dans le cadre de ces diagnostics.

Adopté à l'unanimité.

M. PELLOUX-PRAYER n° 58 - **Aménagement du Faubourg Saint-Jean. Répartition des rôles entre la D.D.E., la C.A.O. et la Ville. Approbation d'une convention.**

L'aménagement du Faubourg Saint-Jean est projeté par la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire, avec une maîtrise

- Séance du vendredi 20 juin 2003 -

d'ouvrage de l'Etat pour la réfection de la chaussée de la route nationale 157, et de la Ville d'Orléans pour l'enfouissement des réseaux.

Le programme de l'opération porte sur l'ensemble des aménagements du domaine public, chaussée et trottoirs : stationnement, aménagements d'espaces verts, mobilier urbain, éclairage public, etc. mais aussi tous les réseaux des concessionnaires, enfouis ou à enfouir.

Afin de formaliser les rôles respectifs de chacun, et notamment de définir les conditions techniques, administratives et financières d'aménagement et d'entretien, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec la Direction Départementale de l'Équipement et la Communauté d'Agglomération Orléanaise à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

Orléans, le 23 juin 2003

Le Maire,

Serge GROUARD